

 Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-176		Diffusion : B	Date d'émission : 26 octobre 2005	Page : 1/2
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.			<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet			Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : Néant		
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS			Type(s) de matériel(s) : Avions A340-500/-600		
Certificat(s) de type n° EASA.A.015 Fiche(s) de données n° EASA.A.015					
Chapitre ATA : 28		Objet : Carburant - Modification du système d'alimentation moteur			

1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A340, modèles -541 et -642, tous numéros de série, à l'exception de ceux ayant reçu l'application de la modification AIRBUS 54201 en production ou Bulletin Service (BS) AIRBUS A340-28-5025 en exploitation.

2. RAISONS :

Deux opérateurs A340-500/-600 ont rapporté une rupture de la tuyauterie d'alimentation carburant du réservoir interne n° 4 juste après le décollage.

L'investigation a révélé que la cause des deux incidents est une surpression dans le conduit d'alimentation carburant. La conception du système prévoit de détecter cette surpression et la libère par la soupape de surpression thermique (TRV) située dans chaque nourrice de réservoir interne. Il a été démontré que la TRV ne s'était pas ouverte pour libérer cette augmentation de pression en raison du givrage de sa grille.

La rupture de la tuyauterie carburant pourrait conduire, dans le cas le plus défavorable, à un transfert non commandé de réservoir à réservoir avec un risque de trop plein, et à une propagation de la chute de pression carburant vers les autres pompes principales et de secours.

Le but de cette consigne de navigabilité (CN) est de rendre obligatoires les procédures opérationnelles au sol et en vol définies par les révisions temporaires au manuel de vol (AFM TR) jusqu'à l'accomplissement de l'action terminale qui consiste à remplacer les actuelles TRV et à installer 4 TRV supplémentaires.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAI D'APPLICATION :

Sauf si déjà accomplies, les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente CN, :

3.1. Insérer dans le manuel de vol de l'avion (AFM), les révisions temporaires (TR) 4.02.00/44 et 4.03.00/35 approuvées par l'AESA, et appliquer les procédures associées.

Nota 1 : Ces AFM TR 4.02.00/44 et AFM TR 4.03.00/35 couvrent l'OEB (Operations Engineering Bulletin) 55/2.

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-176	Diffusion : B	Date d'émission : 26 octobre 2005	Page : 2/2
--	---	-------------------------	---	----------------------

3.2. Au plus tard le 30 septembre 2007, modifier le système d'alimentation carburant conformément aux instructions du BS AIRBUS A340-28-5025.

Nota 2 : L'application du BS AIRBUS A340-28-5025 rend caduques les procédures associées aux AFM TR 4.02.00/44 et AFM TR 4.03.00/35, exigées par le paragraphe 3.1. de cette CN.

4. DOCUMENTS DE REFERENCE :

AFM TR 4.02.00/44 approuvée par l'EASA le 16 septembre 2005
AFM TR 4.03.00/35 approuvée par l'EASA le 16 septembre 2005
Bulletin Service AIRBUS A340-28-5025
(Toute révision ultérieure approuvée de ces documents est acceptable).

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

05 novembre 2005.

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :
AIRBUS SAS - Bureau de Navigabilité - EAL - Fax : 33 5 61 93 45 80.

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence EASA n° 2005-6371 du 18 octobre 2005.